

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 27 juin 2014 et affichée le 27 juin 2014.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRE ABSENT : Mme Céline CAMPION

MEMBRE ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : Mme Aurélia MAYERY à M. Denis KOULMANN

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- 2014-41 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 2014-42 Désignation de délégués et représentants au sein du CNAS, CCAS et Conseil de fabrique
- 2014-43 Election des commissions municipales
- 2014-44 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 2014-45 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Sporting Club Ennery – section judo
- 2014-46 Règlement d'utilisation de la salle polyvalente intercommunale de Flevy-Ennery et adoption des nouveaux tarifs de location
- 2014-47 Recensement : création de 5 postes - 1 agent coordonnateur et 4 agents recenseurs
 - Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
 - Divers

Avant l'ouverture de la séance de travail du Conseil Municipal, une délégation des élèves de la classe de CM2, accompagnée de leur professeur, Mme Morano-Kwiatkowski, a relaté leur sortie à Paris le 24 juin dernier. Au programme : TGV, visites de monuments, croisière en bateau...Les écoliers ont distribué de très beaux dessins représentant les différents monuments de notre capitale.

Mme Morano a remercié la Municipalité pour sa participation financière mais, également, a salué le très bon relationnel entretenu avec l'école et les parents, et leur soutien tout au long de ces années.

Mme le Maire lui a souhaité une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions à Charly-Oradour.

2014-41 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal;

Mme le Maire prend acte et informe le Conseil Municipal de la démission, acceptée par M. le Préfet de la Moselle, des fonctions de conseillère municipale et 4^e adjointe au maire de Mme Canciani.

Considérant qu'en application du code général des collectivités territoriales et par voie de conséquence, le 5^e Adjoint au Maire remonte d'un rang.

Mme le Maire propose que le nombre de poste d'adjoints soit revu.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le nombre de postes d'adjoints à **4**
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2014-42 DESIGNATION DE DELEGUES ET REPRESENTANTS AU SEIN DU CNAS, CCAS et CONSEIL DE FABRIQUE

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 28 mars 2014, Mme Canciani a été désignée déléguée élue au sein du CNAS, représentante de Mme le Maire au sein du Conseil de Fabrique et représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d' Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal doit élire des délégués et désigner les représentants de la commune aux postes de représentation occupées précédemment par l'ancienne conseillère municipale et adjointe au Maire, du fait de sa démission.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de certains organismes extérieurs, indiquant notamment la clé de répartition du nombre de délégués de la commune d'Ennery,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- proclame élus : M. Daniel MALNORY, délégué titulaire au sein du Comité National d'Action Sociale et représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d' Administration du CCAS,
- désigne M. Armand LEJEUNE, représentant de Mme le Maire au sein du Conseil de Fabrique
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2014-43 ELECTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu l'article L 2541-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que par délibération en date du 28 mars 2014, le conseil municipal a élu les commissions municipales,

Mme le Maire propose de reformer ces Commissions,

Considérant que celles-ci sont chargées d'étudier et de préparer les projets en amont et que leurs propositions sont soumises à la discussion et au vote du conseil municipal,
 Considérant que le maire les préside ou peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de remplacer les Commissions municipales créées par délibération en date du 28 mars 2014,
- décide d'élire 5 nouvelles commissions municipales dont les membres et président(e)s sont désigné(e)s selon le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	PRESIDENCE	COMPETENCES	MEMBRES
Finances	G MELON	Elaboration du budget, affaires financières, gestion du patrimoine communal	A WALLECK – D MALNORY – C NEGRI – D LAURENT – D KOULMANN – A LEJEUNE
Economie, Urbanisme et Cadre de vie, Sécurité	D KOULMANN	Documents d'urbanisme et de planification Autorisations d'urbanisme Aménagement de l'espace communal, Développement économique et commerces Logement Sécurité Dossiers en lien avec la CodeCom Rives de Moselle portant sur le cadre de vie	B PREVOT – B BECK-ERNWEIN – J VIGNOLI – D DAL MAGRO – J SUPPER – A LEJEUNE – A MAYERY
Environnement et Travaux	A LEJEUNE	Etudes, réalisation, suivi et entretien des bâtiments et aménagements, Voirie et réseaux Environnement et aménagements paysagers, Espaces verts, fleurissement Attractivité de la commune (arboretum, plan d'eau...) Dossiers en lien avec la CodeCom Rives de Moselle sur l'Environnement	B PREVOT – J VIGNOLI – A WALLECK – D KOULMANN – J SUPPER
Vie associative, culturelle et Communication	D MALNORY	Associations de la commune Bibliothèque, Ecole intercommunale de musique Elaboration du bulletin communal fêtes et cérémonies Jumelages	J VIGNOLI – D DAL MAGRO – D LAURENT – A LEJEUNE – A MAYERY – C TANNOUCHE BENNANI – A DELEPORTE – C CAMPION – C NEGRI – M DARTHOIS – J MUSZYNSKI
Education et Action sociale	C NEGRI	Affaires scolaires, gestion des écoles, périscolaire, cantine, extrascolaire, transports scolaires, actions en faveur de l'enfance et seniors	D MALNORY – C TANNOUCHE BENNANI – A DELEPORTE – C CAMPION – M DARTHOIS

- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2014-44 COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

En application du code général des Impôts, une Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées doit être créée entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et ses communes membres.

Elle est chargée, du fait de la fusion du 1^{er} janvier 2014, d’émettre un avis sur les attributions de compensation intégrant celles dues aux communes membres de l’ancienne Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et celles dues aux communes membres de l’ex Communauté de Communes du Sillon Mosellan.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- désigne M. Denis KOULMANN en tant que représentant titulaire et M. Armand LEJEUNE représentant suppléant, au sein de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente.

2014-45 ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SPORTING CLUB ENNERY – SECTION JUDO

La section Judo de l’association « Sporting Club Ennery » présente une demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation, pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2014, d’un projet de stage Judo au Château de Chantereine, centre d’accueil de la commune de Criel, en Basse Normandie. La section retrouvera le club de judo d’Ennery (Val d’Oise), avec laquelle elle est jumelée.

Au vu des crédits figurant à l’article 022 en dépenses imprévues de la section de fonctionnement, à hauteur de 162 815 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide d’accorder au Sporting Club Ennery pour la section judo, jumelée avec le club judo d’Ennery dans le Val d’Oise, une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 000 € et de transférer les crédits comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-1000			
6574	Subvention exceptionnelle Sporting club – Section Judo	1000			

- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente.

2014-46 REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE INTERCOMMUNALE DE FLEVY-ENNERY ET ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la gestion de la salle polyvalente intercommunale de Flevy-Ennery est régie par son règlement acté par délibération des deux communes, ainsi que les tarifs de location.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les nouveaux règlement et tarifs de location de la salle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le Règlement d'utilisation de la salle polyvalente intercommunale de Flevy-Ennery,
- Adopte les nouveaux tarifs de location annexés au dit Règlement,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2014-47 RECENSEMENT : CREATION DE 5 POSTES - 1 AGENT COORDONNATEUR ET 4 AGENTS RECENSEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain recensement des habitants d'Ennery aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

En partenariat avec l'INSEE qui organise et contrôle la collecte des informations, la commune d'Ennery est chargée de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et recevra à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

Afin de permettre la nomination par Mme le Maire du coordonnateur communal et des agents recenseurs, il convient de créer ces postes par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste de coordonnateur communal et de 4 postes d'agents recenseurs pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR,**

✓ *Décisions budgétaires :*

● **DECISION 2014-31**

Transfert de la somme de 13 387 € des Dépenses Imprévues : article 020 de la section d'investissement au budget primitif 2014 vers les opérations suivantes :

- 1411-2183 : « Acquisition informatique Adjoint et Maire" : 1 478 €,
- 1410-2313 : « Rénovation du bureau du maire » : 11 909 € TTC.

✓ *Décisions par délégation de pouvoir :*

● **DECISION 2014-11**

Attribution et signature du marché avec Festiv'Stars pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique à Ennery, le 12 juillet 2014. Le montant du marché s'élève à 14 000 € TTC.

● **DECISION 2014-12**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise CARDOT pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 1 : Démolition – Gros Œuvre. Le montant du marché s'élève à 11 103.11 € TTC

● **DECISION 2014-13**

Attribution et signature du marché avec CUNY Constructions SAS pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 2 : Ossature Bois – Etanchéité - Bardage. Le montant du marché s'élève à 36 861,37 € TTC

● **DECISION 2014-14**

Attribution et signature du marché avec la Société d'exploitation des Etablissements MENARD pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium. Le montant du marché s'élève à 5 991.6 € TTC

● **DECISION 2014-15**

Attribution et signature du marché avec la Société d'exploitation des Etablissements MENARD pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 4 : Menuiseries Intérieures. Le montant du marché s'élève à 7 179.12 € TTC

● **DECISION 2014-16**

Attribution et signature du marché avec PLATRERIE MOSELLANE pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 5 : Plâtrerie - Isolation. Le montant du marché s'élève à 7 574.59 € TTC

● **DECISION 2014-17**

Attribution et la signature du marché avec COME ELEC.GENERALE pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 6 : Electricité. Le montant du marché s'élève à 2 580.98 € TTC

- **DECISION 2014-18**
Attribution et signature du marché avec A VIRGILI SAS pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 7 : chauffage - sanitaire. Le montant du marché s'élève à 1 600.73 € TTC
- **DECISION 2014-19**
Attribution et signature du marché avec MUROSOLS Sarl pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus - lot 8 : Peinture – Sol souple. Le montant du marché s'élève à 3 816 € TTC
- **DECISION 2014-20**
Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 1 – VRD – notifié le 4 mars 2013 à l'entreprise JSTP :
- signature de l'avenant n° 1 ayant pour objet les moins-values au marché pour un montant de 4 142.30 € TTC portant ainsi le montant du marché à 40 857.70 € TTC
- **DECISION 2014-21**
VU le marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 2 – Gros œuvre – notifié le 4 mars 2013 à l'entreprise SOREHA,
- signature de l'avenant n° 3 ayant pour objet la réfection du muret mitoyen, qui n'était plus en état, lors des travaux sur la parcelle pour un montant de 1 920 € TTC portant ainsi le montant du marché à 169 642.13 € TTC.
- signature de l'avenant n° 4 ayant pour objet la réalisation de travaux initialement prévus au lot VRD pour un montant de 2 676 € TTC portant ainsi le montant du marché à 172 318.13 € TTC
- signature de l'avenant n° 5 ayant pour objet l'enlèvement de remblais impropres à la plantation et l'apport de terre végétale pour un montant de 2 640 € TTC portant ainsi le montant du marché à 174 958.13 € TTC
- signature de l'avenant n° 6 ayant pour objet la remise en état d'un muret mitoyen, le long de la rampe d'accès, pour un montant de 3 696 € TTC portant ainsi le montant du marché à 178 654.13 € TTC
- **DECISION 2014-22**
Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 3 – Charpente Bois couverture bardage
- signature de l'avenant n° 1 ayant pour objet la mise en place de renforts de charpente et dépose de l'existant en mauvais état pour un montant de 767.7 € TTC portant ainsi le montant du marché à 44 891.70 € TTC
- **DECISION 2014-23**
Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 4 - Menuiserie aluminium, métallerie – notifié le 4 mars 2013 à l'entreprise MENUISERIE JOFFROY,
- signature de l'avenant n° 1 ayant pour objet la modification de mains courantes et rampes métalliques suite à la modification de l'accès PMR, pour un montant de 4 320 € TTC portant ainsi le montant du marché à 34 506.90 € TTC.

- **DECISION 2014-24**

Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 5 - Menuiserie intérieure – notifié le 24 avril 2013 à l'entreprise MENUISERIE MEBESI,
- signature de l'avenant n° 1 ayant pour objet le détalonnage de deux portes aluminium pour le respect de la réglementation accessibilité, pour un montant de 540 € TTC portant ainsi le montant du marché à 50 730.6 € TTC.

- signature de l'avenant n° 2 ayant pour objet la mise en place d'une trappe relevable pour l'accès aux combles techniques, pour un montant de de 1 482 € TTC portant ainsi le montant du marché à 52 212.6 € TTC

- **DECISION 2014-25**

Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 6 - Plâtrerie – notifié le 6 mars 2013 à l'entreprise PLATRERIE MOSELLANE,
- signature de l'avenant n° 1 au marché susvisé ayant pour objet l'arrachage du doublage sur les murs nécessaire pour les travaux, pour un montant de 1 564.08 € TTC portant ainsi le montant du marché à 37 924.08 € TTC.

- signature de l'avenant n° 2 au marché susvisé ayant pour objet la création de coffrage nécessaire à l'incorporation d'éclairage et pose de caisson pour agrandissement au marché pour un montant de 3 219.72 € TTC portant ainsi le montant du marché à 41 154.53 € TTC.

- **DECISION 2014-26**

Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 7 – Electricité – notifié le 23 avril 2013 à l'entreprise COME,

- signature de l'avenant n° 2 ayant pour objet l'amélioration de la qualité de l'éclairage, pour un montant de 4 532.54 € TTC portant ainsi le montant du marché à 65 662.80 € TTC.

- signature de l'avenant n° 3 ayant pour objet le remplacement du disjoncteur monophasé par un disjoncteur tétra polaire adapté, pour un montant de 178.32 € TTC portant ainsi le montant du marché à 65 841.12 € TTC.

- **DECISION 2014-27 et 30**

VU le marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 8 – chauffage - ventilation - sanitaire – notifié le 23 avril 2013 à l'entreprise HOERRMANN,

- signature de l'avenant n° 1 ayant pour objet la modification du cheminement gaz suite à la découverte de l'alimentation existante, non conforme à la réglementation et en mauvais état, pour un montant de 4 194 € TTC portant ainsi le montant du marché à 115 344.36 € TTC.

- signature de l'avenant n° 2 ayant pour objet la réalisation d'un circuit de bouclage ECS et modification de la prise d'air initialement prévu en façade, pour un montant de 1 974 € TTC portant ainsi le montant du marché à 117 318.36 € TTC.

- **DECISION 2014-28**

Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal 17 route de Flévy, lot 9 – Carrelage - Pierre – notifié le 24 avril 2013 à l'entreprise LC REALISATIONS,

- signature de l'avenant n° 1 ayant pour objet l'augmentation de la surface de faïence sur les sanitaires pour l'entretien du bâtiment, pour un montant de 3 794.4 € TTC portant ainsi le montant du marché à 63 621.6 € TTC.

- **DECISION 2014-29**
Attribution du marché avec Manufacture BLUMENROEDER concernant l'accord général de l'instrument et le travail sur le charpentage interne de l'orgue. Le montant du marché s'élève à 2 592 € TTC.
- **DECISION 2014-32**
Attribution du marché avec BUREAU VERITAS concernant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus. Le montant du marché s'élève à 1 824 € TTC.
- **DECISION 2014-33**
Attribution du marché avec BUREAU VERITAS concernant le repérage plomb avant travaux pour la création d'une liaison entre deux bâtiments - groupe scolaire Albert Camus. Le montant du marché s'élève à 1 176 € TTC
- **DECISION 2014-34**
Attribution du marché avec l'entreprise BRUYNZEEL concernant la mise en place d'une plateforme aux ateliers municipaux. Le montant du marché s'élève à 9 770.82 € TTC.

➤ **DIVERS :**

Information : Prochain Conseil Municipal : en septembre 2014

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21 h 00.

Le Maire,
Ghislaine MELON